

Décision concernant la deuxième question à l'ordre du jour: Amendements au Recueil de règles applicables au Conseil d'administration du Bureau international du Travail

Le Conseil d'administration a adopté les amendements apportés au Règlement et à la Note introductive du Recueil de règles applicables au Conseil d'administration du Bureau international du Travail, tels que proposés en annexe au document GB.326/LILS/2 ainsi que les amendements convenus pendant la discussion.

(Document GB.326/LILS/2, paragraphe 7, tel qu'amendé suite aux discussions du Conseil d'administration.)